

DELIBERATION N° 04 03 2025

Objet : Election de deux vice-présidents

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi six mars à dix-neuf heures trente, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis au Pôle Territorial du Perche, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 10 février 2025

Secrétaire de séance : M. Eric GOURLOO délégué de la CC des Forêts du Perche

Le comité syndical a désigné deux assesseurs : M. Jean-Claude CHEVEE et M. Martial LECOMTE

Nombre de délégués en exercices : 34 Délégués présents : 18 + 1 pouvoir

CC Forêts du Perche : .6 dont 1 pouvoir

Eric GOURLOO, Marie- Christine LOYER, Xavier NICOLAS, Catherine STROH, Gérard DESVAUX ;

1 pouvoir : Christelle LORIN à Eric GOURLOO

CC Terres du Perche : 5

Amadys CASTANIER, François DORDOIGNE, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, Waldeck ROUSSEAU ;

CC du Perche : 8

Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Nathalie BRUNET, Jean-Claude CHEVEE, Jérémie CRABBE, Marie-Claude RIGOT, Eric GIRONDEAU, Philippe RUHLMANN, Murielle ROUSSELET suppléante ;

Etait également présent : Stéphane COURPOTIN suppléant de M. RUHLMANN

Membres Excusés : Christophe LEFEBURE, Jean-Michel CERCEAU, René ROUSSELLE, Eric GERARD, Michel BIZARD, Christophe BARRAL, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Claude EPINETTE, Pascal MELLINGER, Michel Thibault, Sylvie CHARTRAIN, Harold HUWART (Député), Anick BRUNEAU (Présidente du PNR), Michel KRECKE (Président du Conseil de développement), Marie LEGRU (Conseillère technique Région Centre-Val de Loire), Claude JEAY Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou.

Madame la Présidente explique que suite à la démission de deux vice-présents au PETR, les membres du conseil syndical doivent réélire :

Un vice-président pour la CC du Perche

Un vice-président pour la CC Terre de Perche

Madame la Présidente procède au recueil des candidatures.

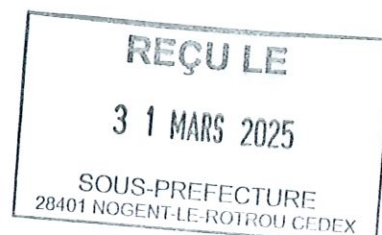
Sont candidats :

Pour la communauté de communes du Perche :

Jérémie CRABBE

Pour la communauté de communes Terres de Perche

M. Christophe BARRAL



DELIBERATION N° 04 03 2025

Objet : Election de deux vice-présidents

1. Il est procédé au vote à bulletin secret d'un vice-président au PETR pour la CdC du Perche :

Est candidat : **M. Jérémie CRABBE**

1er tour : les assesseurs et Madame la Présidente annoncent le résultat.

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 9

M. Jérémie CRABBE ayant obtenu la majorité absolue avec 19 voix a été proclamé vice-président pour la CdC du Perche et immédiatement installé.

2. Il est procédé au vote à bulletin secret d'un vice-président au PETR pour la CdC Terres de Perche :

Est candidat : **M. Christophe BARRAL**

1er tour : les assesseurs et Madame la Présidente annoncent le résultat.

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 9

M. Christophe BARRAL ayant obtenu la majorité absolue avec 19 voix a été proclamé vice-président pour la CdC Terres de Perche et immédiatement installé.

❖ Le comité syndical du PETR décide de proclamer vice-présidents dans l'ordre protocolaire :

- 1^{er} vice-président : Jérémie CRABBE
- 4^e vice-président : Christophe BARRAL

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire
Après dépôt au représentant de l'état le :

